

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

08.06.2017

Dossier complet le :

08.06.2017

N° d'enregistrement :

F09317 PO 177-

1. Intitulé du projet

Aménagement du littoral de Sainte Maxime - Plage du Saint Hilaire

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de SAINTE MAXIME

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M Vincent MORISSE (Maire)

RCS / SIRET

| 2 | 1 | 8 |

| 3 | 0 | 1 |

| 1 | 5 | 8 |

| 0 | 0 | 0 |

| 1 | 8 |

Forme juridique Commune

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
11. Travaux, ouvrages et aménagements en zone côtière.	b) Reconstruction d'ouvrages ou aménagements côtiers existants.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Une étude relative à l'évolution des traits de côtes, montre qu'entre 1889 et 2004, en dehors de la plage du Centre-Ville qui ne cesse de s'agrandir, la plupart des plages de la commune de Sainte-Maxime subissent une forte érosion.

Depuis les années 80 la commune réalise plusieurs ouvrages de protection contre ce phénomène.

En 2016 la commune de Sainte Maxime fait évaluer l'incidence des différents ouvrages réalisés sur le littoral dont l'objectif est de déterminer les possibilités d'améliorer et de compléter les dispositifs de protection contre l'érosion du littoral afin de préserver les plages de la commune et l'activité économique qui en découle.

Lors de l'étude de la plage du Saint Hilaire, l'enjeu le plus préoccupant observé était l'état du mur de soutènement de la route en surplomb. Pour cela des études spécifiques ont été menées et on a permis de déterminer le rôle du ponton béton dans la protection de ce mur.

Le projet prévoit alors la réhabilitation de ce ponton dans son intégralité (ponton + passage piéton).

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet de réaménagement de la plage du Saint Hilaire sont de :

- * Assurer le maintien du ponton béton qui permet de protéger le mur de soutènement de la route en surplomb,
- * Maintenir le passage pour les piétons entre la plage des Oursins et la plage du Saint Hilaire en réhabilitant la structure béton.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux de génie civil seront réalisés après la mise en place des installations de chantier, des mesures de protection de l'environnement (filet anti-MES, suivi de la turbidité, ...) et de la réalisations des études études d'exécution, des levés bathymétriques et topographique.

Réhabilitation du ponton béton :

- * Dépose et évacuation du platelage et profilés métalliques ;
- * Réalisation d'une coque en béton armé.

Démolition et réfection du passage piéton :

- * Démolition partielle (gardes-corps) et évacuation du passage au droit du bâtiment ;
- * Réalisation d'une coque en béton armé.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La reprise des ouvrages sera réalisée grâce à une coque en béton armé ne nécessitant pas d'entretien périodique. Pour autant, une inspection devra être organisée après chaque forte tempête pour vérifier la tenue et la stabilité de l'ouvrage.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- * Notice technique d'information au titre de la loi sur l'eau
- * Demande de concession de plage artificielle
- * Formulaire d'évaluation des incidences NATURA 2000
- * Mise en compatibilité du PLU

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Longueur du ponton béton avant projet	13.9 ml
- Longueur du ponton béton après projet	14.5 ml
- Surface du ponton béton avant projet	17.8 m ²
- Surface du ponton béton après projet	26.6 m ²
- Longueur du passage piéton	36.8 ml
- Surface du passage piéton	54.2 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹ Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

- * Commune de Sainte Maxime
- * Plage du Saint Hilaire

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. 0 6 ° 3 8 ' 2 2 " 93E Lat. 4 3 ° 1 8 ' 2 2 " 93N
 Point d'arrivée : Long. 0 6 ° 3 8 ' 4 2 " 60E Lat. 4 3 ° 1 8 ' 2 3 " 08N
 Communes traversées :
 Commune de Sainte Maxime

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée


Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur la commune littorale de Sainte Maxime
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	


 <p>Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Ville de <i>Sainte-Maxime</i></p> <p>Une zone est-elle couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>PPR Inondation approuvé le 09/02/2001 (en cours de révision) PPR Feu de forêt - Dispositions rendues immédiatement opposables le 18/12/2013 Zone de sismicité faible 2</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p>	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet se situe : * à 2.2 km au sud du site Natura 2000 terrestre FR9301622 - La plaine et le massif des Maures, * à 4.0 km au nord du site Natura 2000 marin FR9301624 - Corniche varoise</p>
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<i>Ville de</i> <i>Sainte-Maxime</i> Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Ressources			Suite à la démolition des structures en mauvaises état (platelage, profilés métalliques, ...), ces dernières seront évacuées en décharges adaptées et agréées.
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le ponton et le passage piéton auront des surfaces proches des dimensions actuelles, ne risquant pas de perturber le fonctionnement du site ainsi que les herbiers présent dans la baie (cf. annexe 4).
Milieu naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La réhabilitation des aménagements pour assurer le maintien du mur de soutènement n'impactera pas les sites Natura 2000 situés au nord et au sud de la zone projet. Un formulaire d'évaluation des incidences sera produit pour le démontrer.

 Ville de <i>Sainte-Maxime</i>	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ouvrages en béton armé, d'une surface totale au sol d'environ 80.8 m ² , n'engendreront pas plus de consommation d'espace naturel marin qu'en l'état actuel (72 m ²).
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les infrastructures projetées ont été créées afin de limiter les impacts de l'érosion sur le littoral communal.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	



Ville de
Sainte-Maxime

Engendre-t-il des odeurs ?
Est-il concerné par des nuisances olfactives ?

Engendre-t-il des vibrations ?
Est-il concerné par des vibrations ?

Engendre-t-il des émissions lumineuses ?
Est-il concerné par des émissions lumineuses ?


Engendre-t-il des rejets dans l'air ?

Engendre-t-il des rejets liquides ?
Si oui, dans quel milieu ?

Emissions

Engendre-t-il des effluents ?

Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?

	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le ponton et le passage piéton sont existants. En prévoyant leur réhabilitation le projet assure une amélioration visuelle du site sans pour autant augmenter le nombre d'ouvrage ou leur taille.
Ville de Sainte-Maxime Patrimoine Cadre de vie Population	Prévoit-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les activités pratiquées sur la plage du Saint Hilaire et sur le plan d'eau seront conservées.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

L'aménagement de la plage du Saint Hilaire est spécifique et adapté au secteur. Les effets sont ciblés et n'auront pas d'influence sur les autres plages du littoral de Sainte Maxime.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4. Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Mesures de réduction ou de suppression liées aux travaux

• Mesures spécifiques au chantier : * Récupérer et évacuer vers des lieux adaptés les eaux souillées et les déchets ; * Limiter le gabarit des engins de chantier ; * Limiter et adapter les sources lumineuses ; * Choisir judicieusement les entreprises qui réaliseront les travaux (ces dernières devront justifier de leurs méthodes de travail au regard de la réduction des nuisances sur l'environnement).

• Baliser les zones de travaux sur terre et en mer.

• Mettre en place une organisation et des systèmes assurant la protection de l'environnement terrestre et marin (confinement des zones d'intervention, suivi de la turbidité, implantation des zones de chantier sur une structure imperméable, gestion des engins et des déchets, ...).

• Définir les périodes d'intervention hors période de forte fréquentation et intervenir de manière à limiter les gênes des riverains et des activités alentours.

Mesures de réduction ou de suppression liées à la consommation des habitats

• Proposer une organisation des plages et des plans d'eau assurant le maintien voire l'optimisation de l'ensemble des activités.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La reprise des ouvrages de la plage du Saint Hilaire s'inscrit dans un programme communal visant de préserver les plages de la commune et les activités économiques qui en découlent.

Le choix des travaux a été dicté par leur rôle mais également par la configuration du site. La réhabilitation des ouvrages ne va pas entraîner un changement d'affectation de l'espace naturel maritime de la zone. Les travaux prévus ont été étudiés et des mesures d'atténuations sont prévues en phase de réalisation.

Le projet de réparation de l'ouvrage existant fera l'objet d'une évaluation dans le cadre de la notice technique d'information au titre de la loi sur l'eau suffisamment détaillé pour ne pas nécessiter l'élaboration d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Sainte Maxime

le

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Le Maire
Vincent MORISSE
Vincent MORISSE

